

Déclaration environnementale 2007 du Parlement européen*

(Modifiée suite aux recommandations des organismes compétents pour la Belgique)

* Le système de management environnemental ne s'applique pas aux activités politiques effectuées par les députés européens dans le cadre de leur mandat.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	I
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PE.....	II
1 INTRODUCTION.....	1
1.1 Le développement du projet EMAS au sein du parlement	1
2 PRESENTATION DU PE.....	2
3 PRESENTATION DU SME.....	3
3.1 DOMAINE D'APPLICATION ET LOCALISATION.....	3
3.2 DESCRIPTION DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	4
3.2.1 <i>Schéma de la démarche EMAS.....</i>	<i>4</i>
3.2.2 <i>Etapas de la démarche EMAS.....</i>	<i>5</i>
4 STRUCTURES TECHNICO-ADMINISTRATIVES DU PE : IMPACTS SIGNIFICATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT ET OBJECTIFS D'AMELIORATION	6
4.1 ANALYSE ENVIRONNEMENTALE.....	6
4.2 OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION.....	8
4.2.1 <i>Plan d'action.....</i>	<i>8</i>
4.2.2 <i>Objectifs, actions, résultats de Plan d'action EMAS 2005.....</i>	<i>8</i>
4.2.3 <i>Plan d'action 2007.....</i>	<i>9</i>
6 SYNTHESE DES DONNEES CHIFFREES DISPONIBLES	11
7 COMMUNICATION.....	18
8 CONCLUSION	20
9 GLOSSAIRE.....	20
10 CONTACT.....	20
11 REFERENCES	21
12 DONNEES RELATIVES A LA VERIFICATION	21
Déclaration de validation	21
ANNEXES.....	22
ANNEXE 1 : ORGANISATION DU SECRETARIAT GENERAL	23
ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ADOPTES PAR LE BUREAU DU PARLEMENT EUROPEEN LE 9 MAI 2005.....	24
ANNEXE 3 : PUBLICATIONS.....	37



ΕΒΡΟΠΕΪΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΟ ΕΥΡΩΠΣΚΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΑ-ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΕΤ
ΕΥΡΩΠΑΪΣΧΕΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΟΡΑ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ ΕΥΡΟΠΕΑΝ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ
ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΩΠΕΕΝ ΠΑΡΛΑΙΜΙΝΤ ΝΑ ΗΕΟΡΡΑ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΟ ΕΙΡΟΠΑΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΣ
ΕΥΡΟΠΟΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΑΣ ΕΥΡΩΠΑΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΙΛ-ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΩΠΕΩ ΕΥΡΩΠΕΕΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ
ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΩΠΕΪΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΟΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟΥΛ ΕΥΡΟΠΕΑΝ
ΕΥΡΩΠΣΚΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΩΠΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΟΡΑΝ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΤΙ ΕΥΡΩΠΑΡΛΑΜΕΝΤΕΤ

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen reconnaît qu'il lui incombe de contribuer de façon positive au développement durable en tant qu'objectif à long terme, non seulement au travers de son rôle en matière de politique et de procédure législative, mais encore dans le contexte de son fonctionnement et des décisions qu'il doit prendre au quotidien.

En conséquence, le Parlement européen décide d'engager son Administration sur la voie de l'application de la norme EMAS (Eco-Management and Audit Scheme), afin d'apporter des améliorations constantes à ses résultats environnementaux en matière d'activités, de produits et de services.

Ce faisant, le Parlement européen s'engage à :

- *réduire ses émissions de dioxyde de carbone*
- *stimuler une utilisation efficace de l'énergie, de l'eau et du papier*
- *introduire les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets*
- *incorporer des lignes directrices en matière d'environnement dans les procédures relatives aux marchés publics*
- *favoriser des comportements responsables et pertinents par la formation, information et sensibilisation de l'ensemble de son personnel, des Membres et de leurs assistants sur les aspects de leurs activités liées à l'environnement*
- *prendre des mesures de prévention contre la pollution*
- *assurer le respect des conditions imposées par la législation et les réglementations relatives à l'environnement*
- *faire en sorte que tous au sein de l'Institution s'engagent en faveur d'EMAS et des mesures d'amélioration de l'environnement qui en découlent*
- *prévoir des ressources adéquates pour son système de management environnemental et les actions y afférentes*
- *promouvoir la transparence dans la communication et le dialogue avec les parties intéressées, et cela tant sur le plan interne qu'externe.*

Le Parlement européen s'engage à décrire, à mettre en œuvre et à poursuivre sa politique environnementale, ainsi qu'à la communiquer à ses Membres, à son personnel, aux contractants et à toute autre partie intéressée, et à la rendre accessible au public.

La politique environnementale du Parlement européen est appliquée au travers de son système de management environnemental. La politique environnementale et ledit système de management environnemental couvrent de façon directe et indirecte les aspects environnementaux principaux ainsi que leur impact sur les sites concernés et permettent l'établissement des objectifs correspondants.


Hans-Gert Pötering, Président
Bruxelles, 27 novembre 2007


Harald Rømer, Secrétaire général
Bruxelles, 27 novembre 2007

1 INTRODUCTION

1.1 LE DEVELOPPEMENT DU PROJET EMAS AU SEIN DU PARLEMENT

L'action EMAS au sein du Parlement européen a parcouru différentes étapes. Voici un petit historique.

Le Parlement Européen a démarré les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre d'un système de management environnemental immédiatement après l'entrée en vigueur du Règlement EMAS. En 2001, il a voté des crédits dans le budget de l'exercice 2002 pour une étude environnementale.

En 2003, le Parlement a entamé une analyse environnementale préliminaire avec un consultant externe. Cette analyse visait tous les aspects environnementaux des activités du Parlement, ainsi que leurs impacts directs ou indirects sur l'environnement. L'analyse a permis de dégager une série de priorités pour notre Institution en matière de management environnemental.

Le 19 avril 2004, le Bureau a approuvé la Politique environnementale de l'Institution qui sert de base au système de management environnemental.

Des propositions d'objectifs environnementaux pour le Parlement ont été approuvées par le Bureau lors de sa réunion du 9 mai 2005.

A la même occasion, le Bureau a invité le Secrétaire général à instaurer un système de management environnemental conforme au Règlement EMAS au sein du Parlement.

Le système a été construit par trois groupes de travail entre juin et novembre 2005.

Trois groupes de travail, à savoir le groupe "Plan d'action EMAS", le groupe "Communication", et le groupe "EMAS au sein de PE", ont mis sur pied le système entre juin et novembre 2005.

Les groupes de travail ont élaboré les éléments de base du SME : le Plan d'action, le Manuel, les Procédures et la Déclaration environnementale. Le Bureau a approuvé ces documents le 13 décembre 2005. Suite à cette décision, le Secrétaire général a créé le CDME (Comité directeur management environnemental) pour assurer le fonctionnement du système.

Au cours de ces travaux préparatoires, les aspects directs et indirects liés aux membres, à leurs assistants, aux groupes politiques et aux visiteurs ont été inclus dans l'analyse environnementale. Ceci démontre clairement que les aspects environnementaux non liés aux travaux des députés en tant qu'élus ainsi que les impacts directs et indirects liés au travail des groupes politiques et à la présence des visiteurs sont pris en considération dans cette analyse : déplacements, déchets, aspects de communication, consommation d'énergie et de papier.

Le système a été mis en place au cours de l'année 2006. Des audits internes et un audit externe ont été réalisés en 2007.

2 PRESENTATION DU PE

Composition et fonctions du Parlement européen

Le Parlement européen (PE) est l'organe parlementaire de l'Union européenne (UE), dont les membres sont directement élus tous les 5 ans par les citoyens de l'UE. Il se réunit douze fois par an à Strasbourg (France). Certaines séances plénières ainsi que la plupart des réunions des commissions parlementaires se tiennent à Bruxelles (Belgique) et son Secrétariat général est reparti entre Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg. Le Parlement européen, avec la Commission et le Conseil, est une des trois principales institutions de l'Union européenne.

Le PE est l'assemblée qui réunit en son sein les représentants des 492 millions de citoyens de l'Union. Depuis 1979, les députés sont élus au suffrage universel et leur nombre s'élève actuellement à 785 députés, répartis entre les 27 Etats membres.

Effectifs et activités

Tous sites confondus, le PE compte 785 députés, leurs assistants et environ 6000 fonctionnaires et autres agents. Peuvent également être présents dans les locaux du PE: le personnel des sociétés prestataires de services dans des domaines tels que la gestion des bâtiments, l'informatique, le nettoyage ou la restauration, des journalistes, des visiteurs et des lobbyistes. Il n'est donc pas rare que le PE accueille en tout, dans ses trois lieux de travail, plus de 10000 personnes.

Par sa nature spécifique, le PE exerce ses activités en tant qu'institution politique sur une grande échelle. Ces activités requièrent toute une structure technico-administrative de soutien comprenant entre autres l'organisation de réunions (dont beaucoup avec interprétation simultanée), la rédaction, la traduction et l'édition de documents et la gestion de systèmes informatiques et de télécommunications.

Infrastructure immobilière

Le parc immobilier du PE comprend plus de 20 immeubles situés à Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg, soit une surface totale d'environ un million de m². L'occupation des locaux varie (parfois beaucoup) en fonction du site et du calendrier parlementaire, comme, par exemple, à Strasbourg lors des périodes de session.

En 2006, la surface totale occupée par les bâtiments du PE à Bruxelles s'élevait à 446.000 m² à Luxembourg à 200.421 m², et à Strasbourg à 277.927 m², soit au total 924.348 m² pour l'ensemble des trois sites. Actuellement, cette surface totale est de 1.072.082 m².

Impact sur l'environnement

L'ensemble des structures technico-administratives du PE peut avoir des répercussions directes ou indirectes sur l'environnement, par exemple, la consommation d'énergie liée au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage de salles de réunions et de bureaux, la production de déchets divers et d'eaux usées, la consommation de papier ou encore l'impact des moyens de transport utilisés ainsi que la dispersion géographique.

3 PRESENTATION DU SME

3.1 DOMAINE D'APPLICATION ET LOCALISATION

Le PE a décidé d'appliquer son SME dans ses trois lieux de travail, à savoir Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg, structures qui sont sous la responsabilité du Secrétaire général. Le système connaît une application progressive: actuellement, 9 bâtiments sont concernés. Ces bâtiments représentent une surface de 829.146 m².

Les activités politiques des députés sont exclues du système de management environnemental. En effet, il n'est pas possible d'imposer des règles restrictives aux députés directement élus. Par contre, les aspects indirects liés à leurs activités sont pris en compte comme c'est le cas pour les fonctionnaires et autres agents de l'Institution.

Les bâtiments du Parlement européen suivants sont concernés :

<i>Site</i>	<i>Bâtiment</i>	<i>Désignation</i>
Luxembourg	KAD	Bâtiment Konrad Adenauer
	SEN	Senningerberg Dépôts
	SCH	Bâtiment Schuman
Bruxelles	PHS	Paul Henri Spaak
	ASP	Altiero Spinelli
	ATR	Atrium
Strasbourg	LOW	Louise Weiss
	WIC	Winston Churchill
	SDM	Salvador de Madariaga

Tableau 1 : Bâtiments du Parlement européen concernés par le SME

Ces immeubles sont considérés comme les bâtiments principaux du Parlement européen et ont fait l'objet de l'Analyse environnementale initiale en 2003-2004, conformément au le programme approuvé par le Bureau.

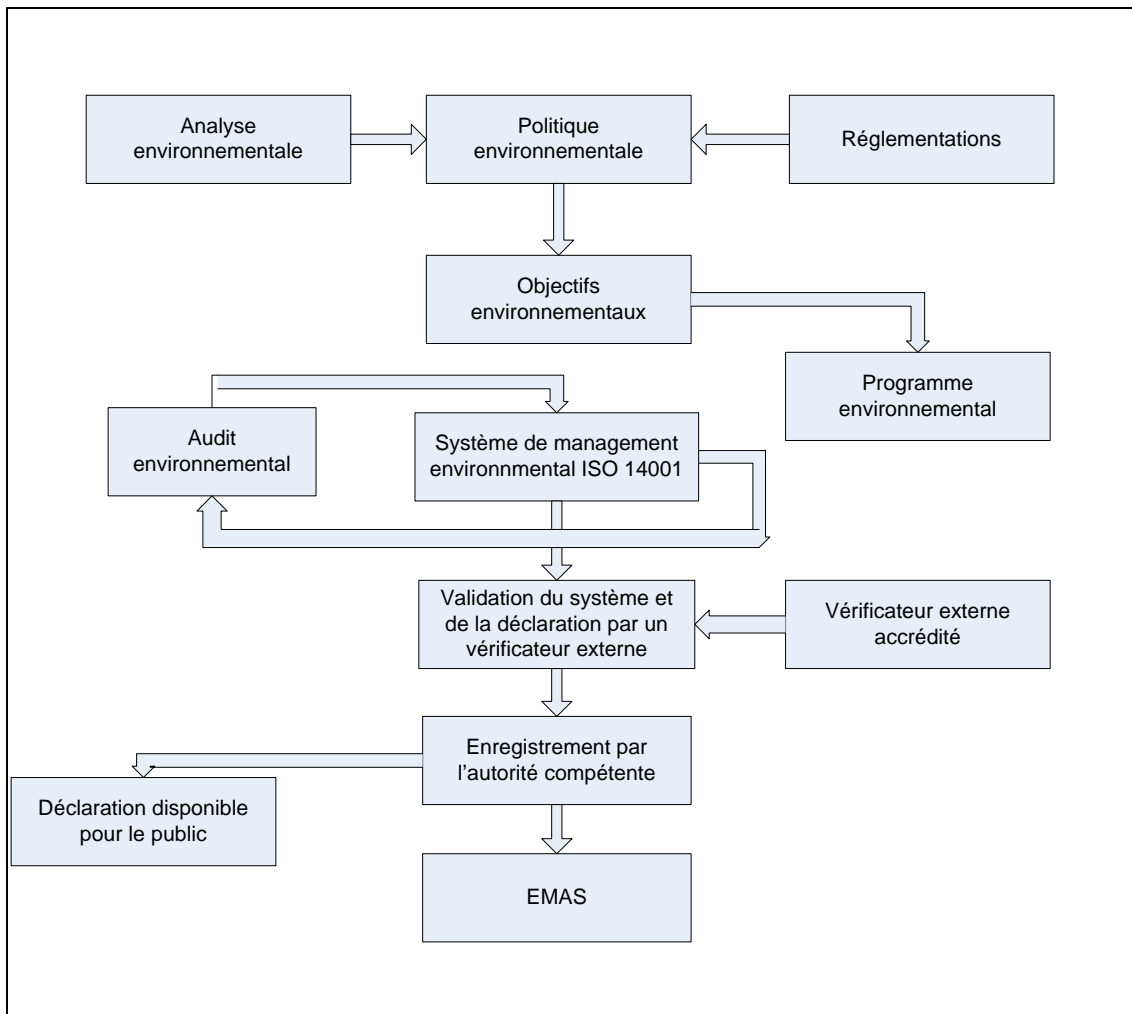
Il est prévu d'inclure progressivement d'autres bâtiments: les bâtiments WAY (Wayenberg), WIB (Willy Brandt) et JAN (József Antall) à Bruxelles et le bâtiment PFL (Pierre Pflimlin) à Strasbourg.

3.2 DESCRIPTION DU SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

3.2.1 Schéma de la démarche EMAS

Le schéma ci-après reprend les grandes étapes de la démarche EMAS. Elles sont explicitées au paragraphe suivant en tenant compte des spécificités du Parlement.

Figure 1 : Schéma EMAS



3.2.2 Etapes de la démarche EMAS

Les étapes suivantes ont été parcourues avant d'obtenir l'enregistrement selon le règlement d'EMAS.

Les principaux éléments de notre SME sont les suivants :

La Politique environnementale	formalise l'engagement adopté par l'Institution. Elle est approuvée par le Bureau du Parlement européen et est distribuée dans les trois sites du PE. Elle est également disponible sur le site Internet du Parlement.
L'analyse environnementale	consiste à analyser les problèmes, les impacts et les résultats en matière d'environnement de toutes les activités du Parlement. Elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs ainsi que les activités à maîtriser.
La réglementation	complète l'analyse environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales applicables au Parlement.
Les objectifs environnementaux	sont les objectifs d'amélioration choisis afin de réduire les impacts environnementaux significatifs et de mieux maîtriser les activités du Parlement. Ils sont en accord avec sa politique environnementale.
Le Plan d'action EMAS	définit les actions concrètes qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux. Il décrit les mesures prises ou envisagées en termes de moyens humains, techniques et budgétaires. Il fixe également les échéances de mise en œuvre.
Le Système de management environnemental (SME)	décrit la structure organisationnelle et opérationnelle en termes de planification, procédures pratiques et ressources nécessaires. Il permet notamment d'atteindre les objectifs environnementaux et de garantir le respect de la réglementation.
L'audit environnemental	est une vérification interne du bon fonctionnement de l'ensemble du SME. L'intérêt de cet outil de gestion est de détecter d'éventuels dysfonctionnements et de dégager des possibilités d'amélioration. Les résultats de l'audit sont analysés lors de la revue de direction annuelle.
La Déclaration environnementale	constitue l'un des outils de communication externes. Destinée à tous les citoyens, elle se veut compréhensible, transparente et complète. Elle est disponible sur le site Internet du Parlement ainsi qu'auprès du Coordinateur EMAS.
Le Système et la Déclaration	sont validés par un vérificateur externe accrédité.
L'enregistrement	est la dernière étape qui consiste à se faire enregistrer auprès de l'autorité compétente.

Le système décrit les responsabilités et tâches de l'ensemble des membres de l'Organisation. Le système est documenté par un manuel et des procédures.

4 STRUCTURES TECHNICO-ADMINISTRATIVES DU PE : IMPACTS SIGNIFICATIFS SUR L'ENVIRONNEMENT ET OBJECTIFS D'AMELIORATION

4.1 ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Depuis 2003, le Parlement entreprend des analyses environnementales qui couvrent tous les aspects environnementaux de l'ensemble des structures technico-administratives du PE, ainsi que leur impact direct ou indirect sur l'environnement.

Les analyses sont effectuées dans tous les bâtiments concernés.

Tous les aspects environnementaux de toutes les structures technico-administratives sont pris en considération et aucune interaction possible avec l'environnement n'est négligée, quelle que soit son importance a priori.

On parle d'impact direct si le PE dispose d'une maîtrise complète des structures en question et qu'il a donc la faculté de prendre en considération tous les aspects environnementaux, et d'impact indirect dans le cas inverse.

Les structures analysées sont les suivantes : les bibliothèques, les bureaux, les cabines pour les interprètes, les cafétérias, les entrepôts, les imprimeries, les différentes installations techniques, les locaux à archives, les locaux à déchets, les parkings, les restaurants, les salles de réunion, les salles de sport, les salles informatiques, les installations sanitaires, les services médicaux, le site ou l'ensemble du bâtiment.

Il est indispensable de décrire les éléments qualitatifs et quantitatifs en jeu avant de pouvoir estimer son incidence sur l'environnement.

Les analyses environnementales sont mises à jour régulièrement et, au besoin, ponctuellement actualisées. Elles le sont en tous les cas, au minimum, une fois tous les trois ans.

LES IMPACTS SIGNIFICATIFS

Le résultat de l'analyse est un registre des aspects significatifs. Ces aspects ont été retenus après évaluation. Les critères pris en compte pour cette évaluation sont basés par exemple sur des non-conformités à la politique environnementale, le risque de non-respect d'une loi ou d'une réglementation environnementale, ou il peut aussi s'agir de l'existence de solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement.

Dès 2004, le Parlement Européen a retenu donc les aspects environnementaux suivants de ses activités communes aux trois sites qui ont des impacts significatifs directs ou indirects.

<i>Structures</i>	<i>Aspects</i>	<i>Impacts environnementaux</i>
Bureaux	Reproduction et impression de documents	Utilisation du papier
Cafétéria / Restaurant	Entretien des équipements électriques de cuisine (frigo et autres)	Perte ou détérioration de l'efficacité énergétique / perte de gaz réfrigérant nocif

Ensemble des bâtiments	Consommation électrique liée à l'éclairage, le chauffage et la climatisation	Consommations énergétiques excessives Présence de champs électriques et électromagnétiques / risque pour la santé et le bien-être
	Gestion des déchets banals	Possibilité de tri des déchets pas connue ou pas appliquée
	Problème de légionellose	Risque sanitaire lié à la légionnelle
Transport	Déplacements	Absence de plan de déplacement

Tableau 2 : Impacts significatifs (2004)

Depuis la création du registre réglementaire du Parlement européen en septembre 2007 il a été possible de mieux cerner les impacts significatifs ce qui est démontré dans le tableau suivant.

Bâtiment	Nombre d'impacts significatifs dans l'analyse 2004	Nombre d'impacts significatifs dans l'analyse 2007	Nombre d'impacts significatifs en tenant compte également du registre réglementaire		
			Liés à un aspect non réglementé	Liés à un aspect réglementé	Total
LOW	31	31	24	26	50
WIC+SDM	56	53	34	43	77
Commun Strasbourg	16	15	7	14	21
PHS	15	13	9	36	45
ASP	25	25	18	42	60
ATR	15	14	4	24	28
Commun Bruxelles	17	14	2	22	24
KAD	9	13	3	37	40
SCH	13	15	4	42	46
SEN	7	6	1	13	14
Commun Luxembourg	8	9	1	14	15
Registre Parlement multisites	6	8	6	12	18
	218	216	113	325	438

4.2 OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION

4.2.1 Plan d'action

L'analyse a aussi permis de dégager une série d'objectifs d'amélioration en matière de management environnemental pour notre Institution.

Le Parlement s'est également fixé d'autres objectifs qui ne sont pas liés à des impacts significatifs mais qu'il considère néanmoins comme prioritaires d'un point de vue environnemental

L'ensemble de ces objectifs est à la base d'un Plan d'action repris dans l'Annexe 2. L'évolution du SME en termes d'efficacité sera évaluée à l'aide d'indicateurs.

4.2.2 Objectifs, actions, résultats du Plan d'action EMAS 2005

Objectifs	Actions réalisées	Résultats
Aspects réglementaires	Veille réglementaire : signature d'un contrat avec un consultant externe	Le système est opérationnel depuis octobre 2007.
	Dossiers d'autorisations.	Pour la plupart de ses bâtiments, le PE dispose de permis d'environnement
Formation et sensibilisation continue du personnel aux bonnes pratiques environnementales	Formation initiale des auditeurs internes.	10 Auditeurs internes ont reçu une formation et sont opérationnels. Les groupes politiques ont nommé 6 auditeurs internes qui ont reçu une formation théorique. Un auditeur-formateur est disponible.
	Organisation d'une formation continue pour les auditeurs internes au sein de l'Institution	Jusqu'à présent, le formateur-auditeur interne a donné 1 cours interne, notamment les 23 et 24 novembre 2006.
	Organisation d'un cours d'introduction interne pour les nouveaux fonctionnaires lors de leur prise de fonction.	Incorporation de diapositives sur EMAS dans le support projeté lors du cours d'introduction destiné aux nouveaux arrivants fonctionnaires et contractuels (COMPASS).
	Etude sur l'utilisation correcte et optimale de l'équipement informatique et bureautique. Formation des membres du service informatique chargés d'assister les utilisateurs (LSAs).	Un guide de bonnes pratiques est publié sur le site web EMAS, sur EUROPARL Inside.
Déchets (quantités, filières)	Création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un guide de bonnes pratiques pour la gestion des déchets de cuisine et de bureau.	Création de deux groupes de travail et désignation des représentants des différents services du PE. Nombre de réunions en 2006 : 2

Marchés publics	Création d'un groupe de travail interservices "Marchés publics et environnement" afin d'élaborer un rapport contenant des recommandations.	Un groupe de travail a été créé. Les représentants des différents services du PE ont été nommés. Nombre de réunions en 2006 : 2
Utilisation rationnelle des ressources (légionellose)	Appel au STOA (Scientific Technology Options Assessment) du PE pour l'organisation d'une étude externe sur les résultats récents en matière de recherche scientifique sur la biologie de la légionelle.	Le service STOA a confirmé qu'il a intégré ladite étude dans son programme..
Utilisation rationnelle des ressources (papier)	Introduction de poubelles spéciales papier à Bruxelles.	Action réalisée.
	Vérifier le surplus d'impression.	Action réalisée.
	Affiner les tirages.	Cela a permis une diminution de $\pm 20\%$ des volumes de documents papier.
	Vérifier la sortie papier vers recyclage, trier papier/carton.	A Bruxelles, au niveau de la Distribution, un container papier et un container carton spécifiques ont été mis en place. Le circuit de ces containers a été suivi jusqu'au quai de passage par le service de la Ville de Bruxelles.
	Promouvoir les fonctionnalités des imprimantes permettant les économies de papier (recto verso ou double A4 par exemple).	Un guide de bonnes pratiques est publié sur le site web EMAS, sur EUROPARL Inside.
Plan de déplacements	Création d'un groupe de travail sur la mobilité et l'environnement.	Un groupe de travail a été créé. Les représentants des différents services du PE ont été nommés. Nombre de réunions en 2006 : 3.
	Vélos de service au Luxembourg.	Une quinzaine de vélos de service ont été obtenus pour Luxembourg. Les derniers préparatifs sont en cours avant la mise en fonction du service.
Usages électriques et électromagnétiques	Créer un groupe de travail concernant les radiations à mesurer et les limites à ne pas dépasser.	Un groupe de travail a été créé. Les représentants des différents services du PE ont été nommés. Nombre de réunions en 2006 : 2.
Utilisation rationnelle de l'espace de bureau	Former un groupe de travail interservices « Aspects environnementaux de l'utilisation des bureaux ». Rédiger un rapport sur ce thème.	Un groupe de travail a été créé. Les représentants des différents services du PE ont été nommés. Nombre de réunions en 2006 : 2.

4.2.3 Plan d'action 2007

Lors de la Revue de direction en mai-juin 2007, mené par le CDME, le Forum environnemental et le Bureau, des nouveaux objectifs et actions clé ont été approuvées. Selon ces objectifs, des différents services du Parlement européen ont préparé un nouveau Plan d'action EMAS 2007-2009 (Annexe 2).

Objectifs et actions-clés environnementaux pour le Parlement européen		
<i>Objectifs</i>	<i>Actions-clés</i>	<i>Service pilote</i>
Réduction des émissions de carbone OBJECTIF NOUVEAU	Étude évaluant l'empreinte carbone du Parlement européen	EMAS
	Établissement d'un plan d'efficacité énergétique	UGITL
	Renforcement de l'utilisation d'énergie renouvelable	UGITL
Mobilité OBJECTIF RENFORCÉ	Abonnement aux transports publics pour les députés et le personnel	UPBT
	Point d'information sur la gestion de la mobilité	UPBT
	Achat de véhicules hybrides comme voitures de service	Unité Transport
	Utilisation d'équipements TI et de visio-conférence	DIT
Déchets OBJECTIF EXISTANT	Améliorer la gestion des déchets sur les trois sites du Parlement	UGITL
Utilisation rationnelle de l'eau OBJECTIF EXISTANT	Chercher à réduire considérablement la consommation d'eau	UGITL EMAS
Utilisation rationnelle du papier OBJECTIF EXISTANT	Réduire encore l'utilisation du papier	Unité imprimerie/distribution
Marchés publics écologiques OBJECTIF EXISTANT	Incorporer des critères environnementaux plus stricts dans les cahiers des charges des appels d'offres	EMAS
Projet d'extension du KAD à Luxembourg OBJECTIF NOUVEAU	Certification de l'immeuble à la norme BREEAM (BRE Environmental Assessment Method)	UGITL
Formation et sensibilisation OBJECTIF EXISTANT	Formation environnementale pour les membres actifs du SME	Formation professionnelle
Aspects réglementaires OBJECTIF EXISTANT	Veille réglementaire	EMAS

6 SYNTHÈSE DES DONNÉES CHIFFRÉES DISPONIBLES

Si on veut réaliser nos objectifs, il est indispensable de disposer de données fiables sur les consommations. Ces données proviennent de préférence des sources premières comme des compteurs ou des factures. Lorsque cela n'est pas (encore) possible, on utilise des estimations ou des extrapolations. Les données 2005-2006 serviront de base pour mesurer l'amélioration continue de la consommation.

Les principales consommations sur les sites du PE pour 2005 et 2006 :

		Bruxelles			Strasbourg			Luxembourg		
Bâtiments inclus dans le SME		PHS	ASP	ATR	LOW	WIC	SDM	KAD	SCH	SEN
Surface (m ²)		80499	291825	32083	191055	37374	17492	66429	41633	5521
Consommation d'électricité kWh / an	2005	50.079.400			39.296.608			10.150.000		
	2006	51.498.198			38.822.775			10.443.164		
Total kWh / an	2005	99.526.008								
	2006	100.764.137								
Coût de l'électricité €/ an	2005	3.599.537			2.125.281			876.909		
	2006	4.676.441			2.095.996			846.501		
Total €/ an	2005	6.601.727								
	2006	7.618.938								
Consommation de gaz kWh / an	2005	35.699.751			12.929.779			5.547.500		
	2006	32.938.838			9.736.105			5.893.026		
Total kWh / an	2005	54.177.030								
	2006	48.348.921								
Coût du gaz €/ an	2005	976.784			356.516			262.418		
	2006	1.111.711			346.348			303.929		
Total €/ an	2005	1.595.718								
	2006	1.761.988								
Consommation du chauffage au fuel kWh / an	2005	0			157.449			692.500		
	2006	0			157.451			631.102		
Total kWh / an	2005	849.949								
	2006	788.553								
Coût du chauffage au mazout €/ an	2005	0*			6.789			21.840		
	2006	0*			9.440			26.085		
Total	2005	28.629								

€/ an	2006	35.525		
Total des émissions de CO2 Tonnes / an	2005	22707	14992	4455
	2006	22635	3750	4598
Consommation d'eau m ³ / an	2005	82094	55864	25227
	2006	83157	57633	19995
Coût de la consommation d'eau €/ an	2005	117310	67388	57497
	2006	129514	100075	46626
Consommation de papier Nombre total de cartons / an	2005	28.099	6490	20.753
	2006	28.822	13.671	19.165
Consommation de papier Kg / an	2005	350.507	80.956	258.873
	2006	359.526	170.532	239.064
Consommation de papier €/ an	2005	420.080	97.026	310.257
	2006	432.330	208.269	287.475
Total €/ an	2005	827.363		
	2006	928.074		
Quantité totale de déchets (Ton/an)	2005	1237	522,6	544,7
	2006	1529,2	414,9	359,3
Quantité revalorisée (Ton/an)	2005	878	113,78	211,7
	2006	1053,6	100,9	185,1
Pourcentage de déchets revalorisé (%)	2005	71%	21,8%	38,9%
	2006	68,9%	24,3%	51,5%

NOTE : Actuellement, les installations techniques ne permettent toujours pas d'associer les ressources en énergie à des utilisations spécifiques, c'est pourquoi les données relatives à l'énergie ne concernent que les données des compteurs principaux. Etant donné que l'usage des sources énergétiques diffère selon les sites, la quantité consommée diffère également.

Utilisations principales à Bruxelles :

Electricité : production d'eau glacée par le groupe frigorifique, éclairage, ventilation mécanique, équipements informatiques, armoires de climatisation, distribution d'eau glacée, distribution d'eau chaude chauffage, distribution d'eau chaude sanitaire, restauration.

Gaz naturel : Production d'eau chaude de chauffage, production de vapeur, humidification.

Fuel : (*) Production de courant de secours par un groupe électrogène, quantité négligeable.

Utilisations principales à Luxembourg :

Electricité : éclairage, équipements informatiques, armoires de climatisation, distribution d'eau chaude de chauffage, distribution d'eau chaude sanitaire, restauration.

Gaz naturel : production d'eau chaude de chauffage, production de vapeur, humidification.

Fuel : chauffage du bâtiment SEN. Pour KAD et SCH, production de courant de secours par un groupe électrogène uniquement, quantité négligeable.

Utilisations principales à Strasbourg :

Electricité : production d'eau glacée par le groupe frigorifique, éclairage, ventilation mécanique, équipements informatiques, armoires de climatisation, distribution d'eau glacée, distribution d'eau chaude de chauffage, distribution d'eau chaude sanitaire, restauration, production de vapeur, humidification, production d'eau chaude de chauffage ou d'eau glacée par PAC (Pompe à Chaleur). Compteur électrique commun aux bâtiments WIC et SDM.

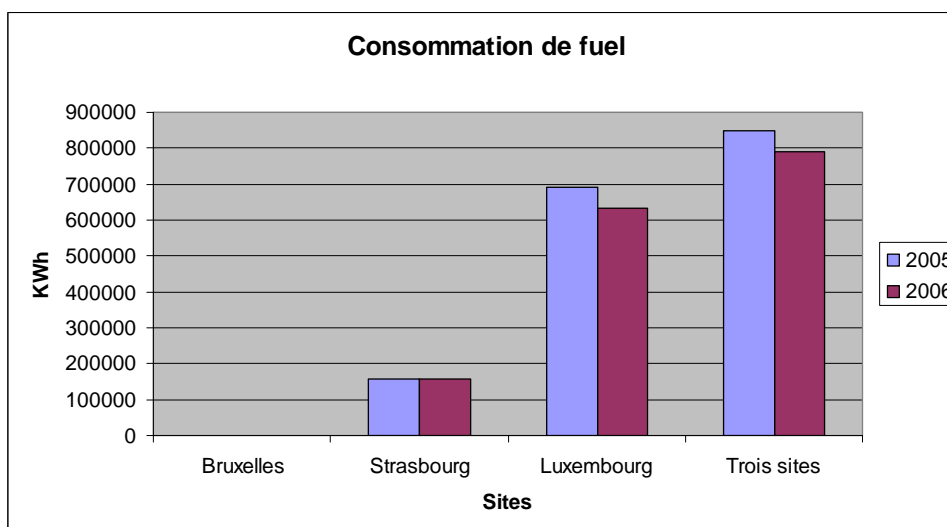
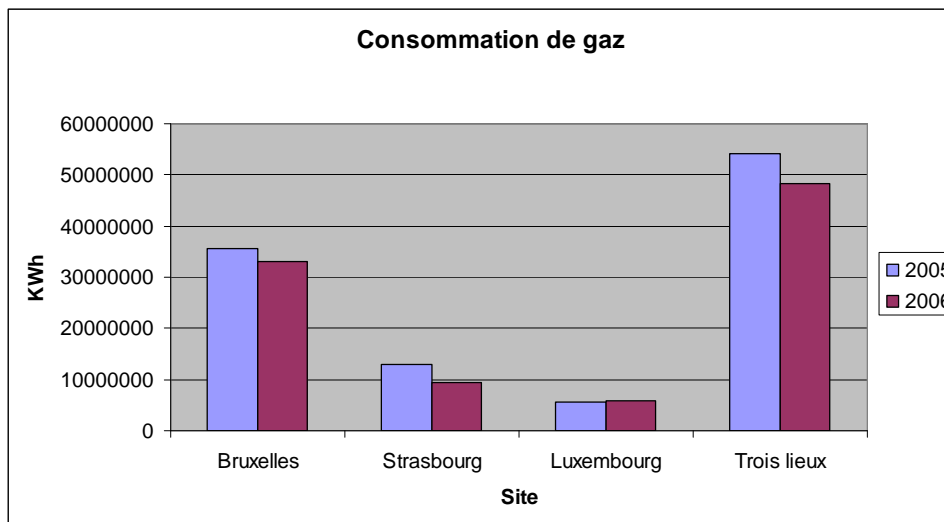
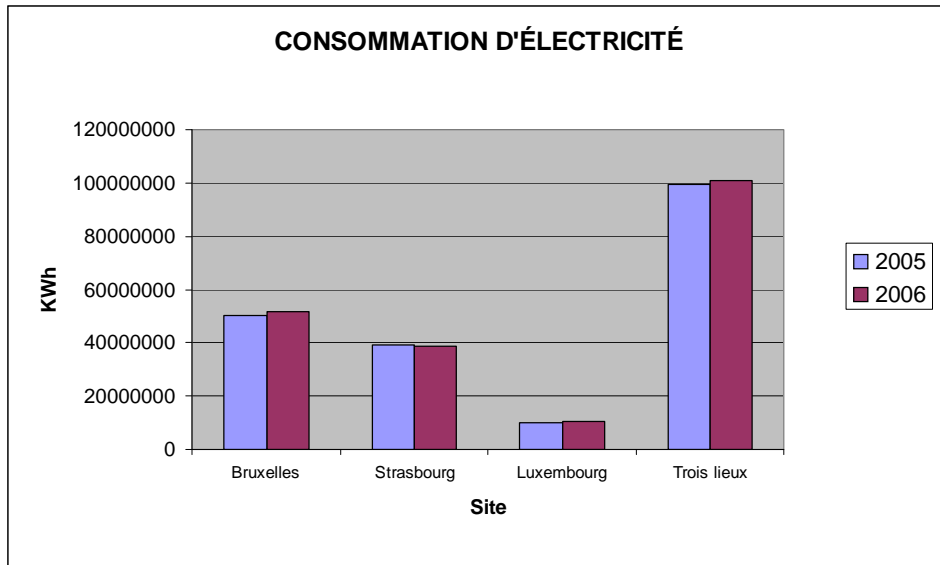
Gaz naturel : Production d'eau chaude de chauffage.

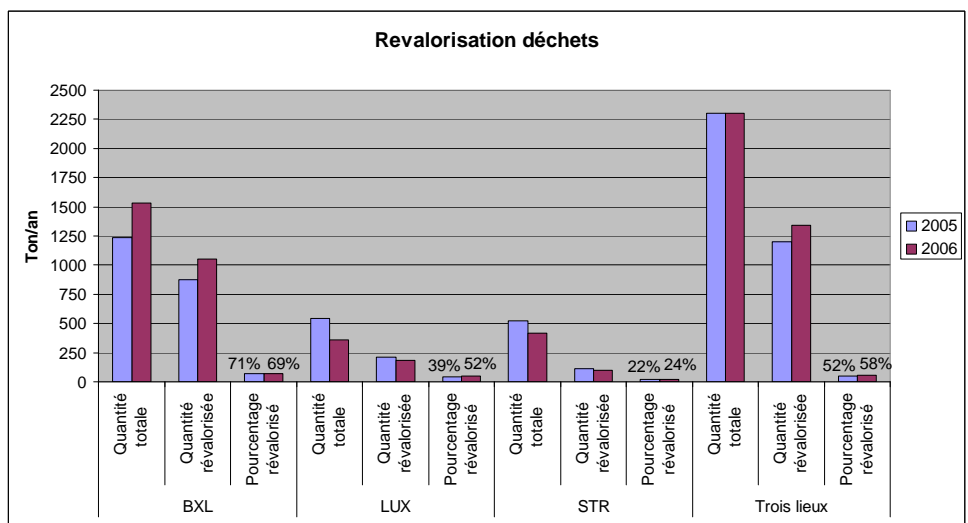
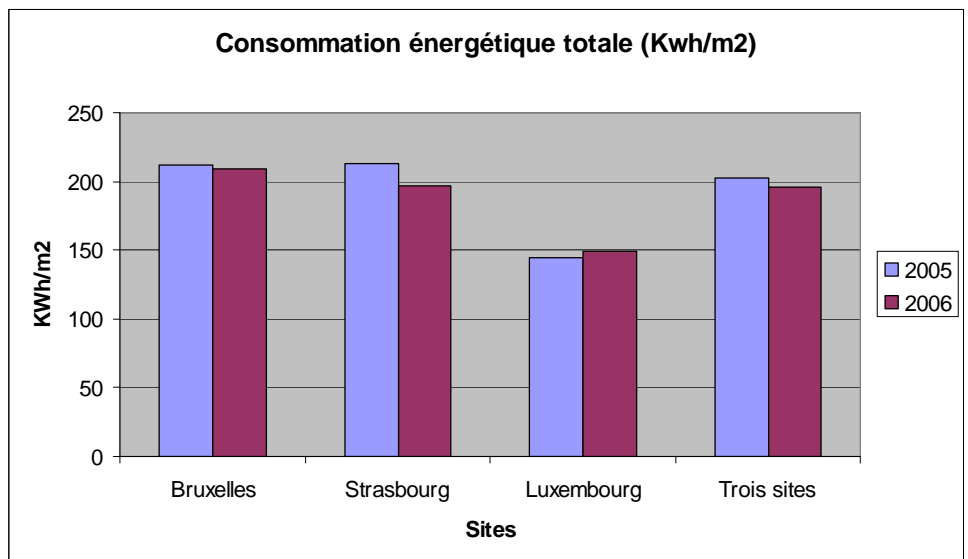
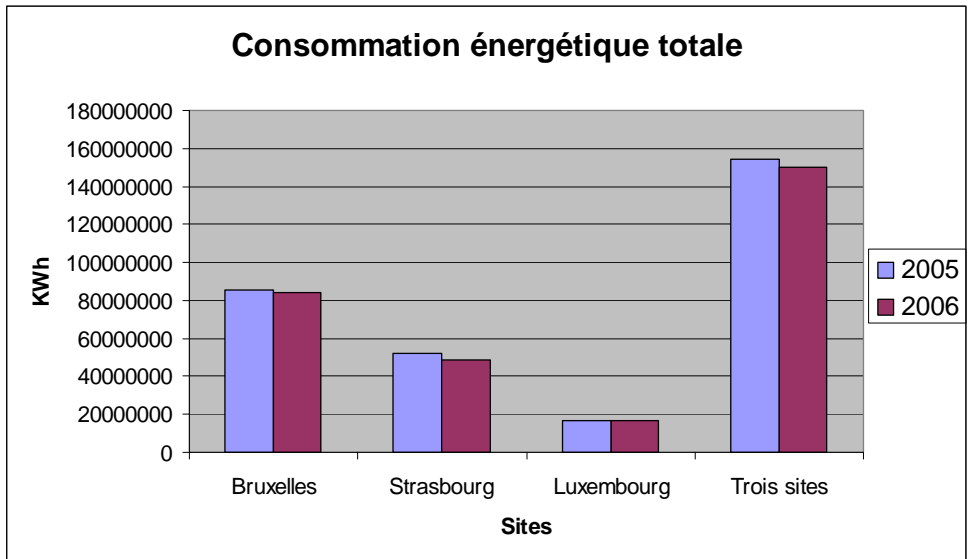
Fuel I: Production de courant de secours par un groupe électrogène.

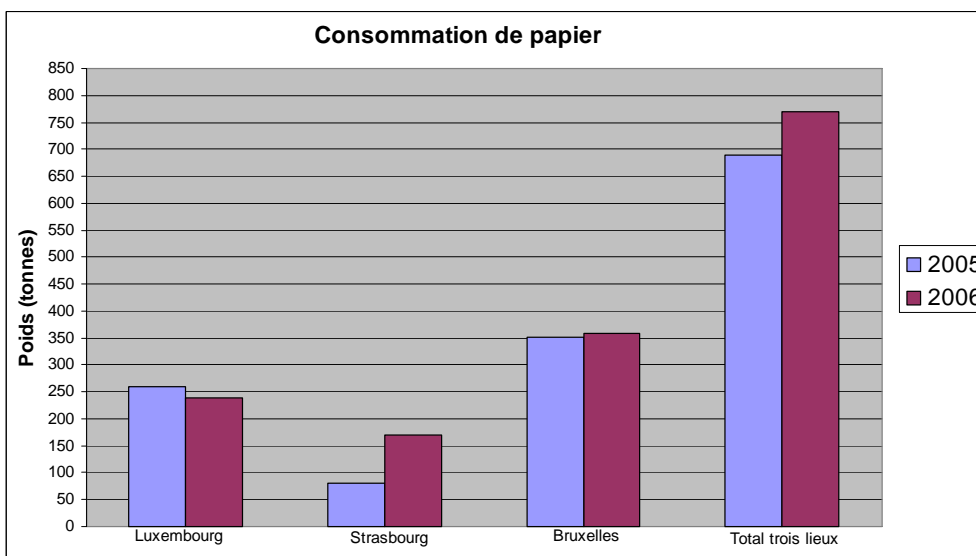
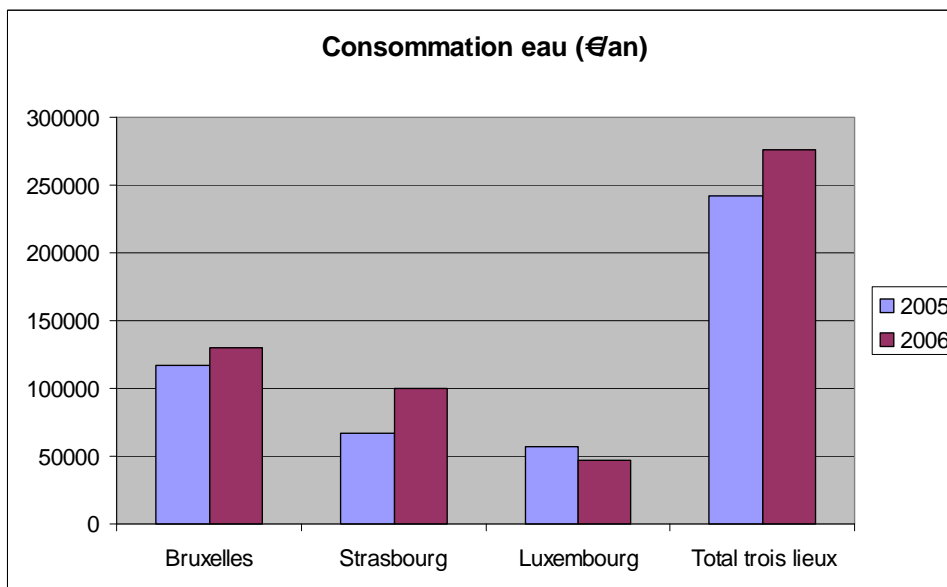
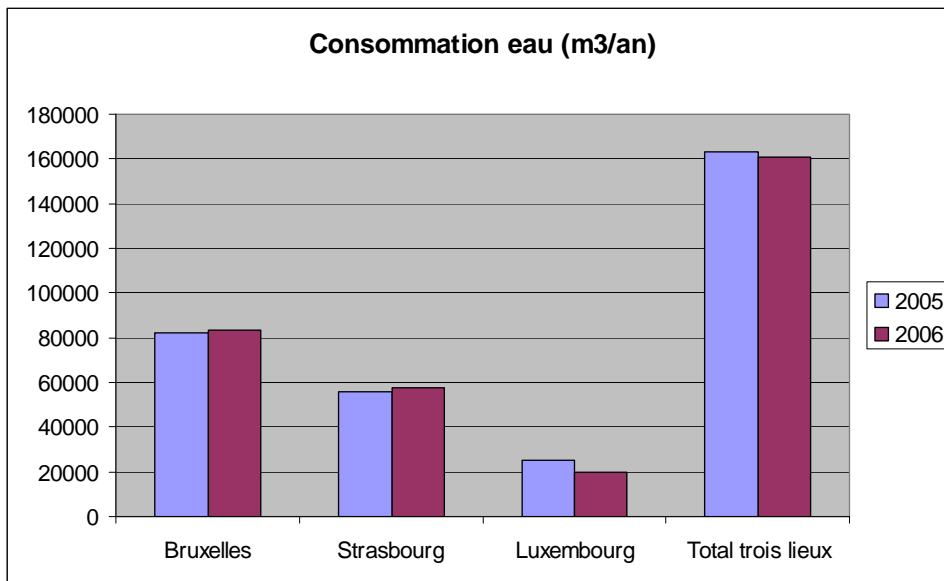
Compteur d'eau commun aux bâtiments WIC-SDM et IPE 3.

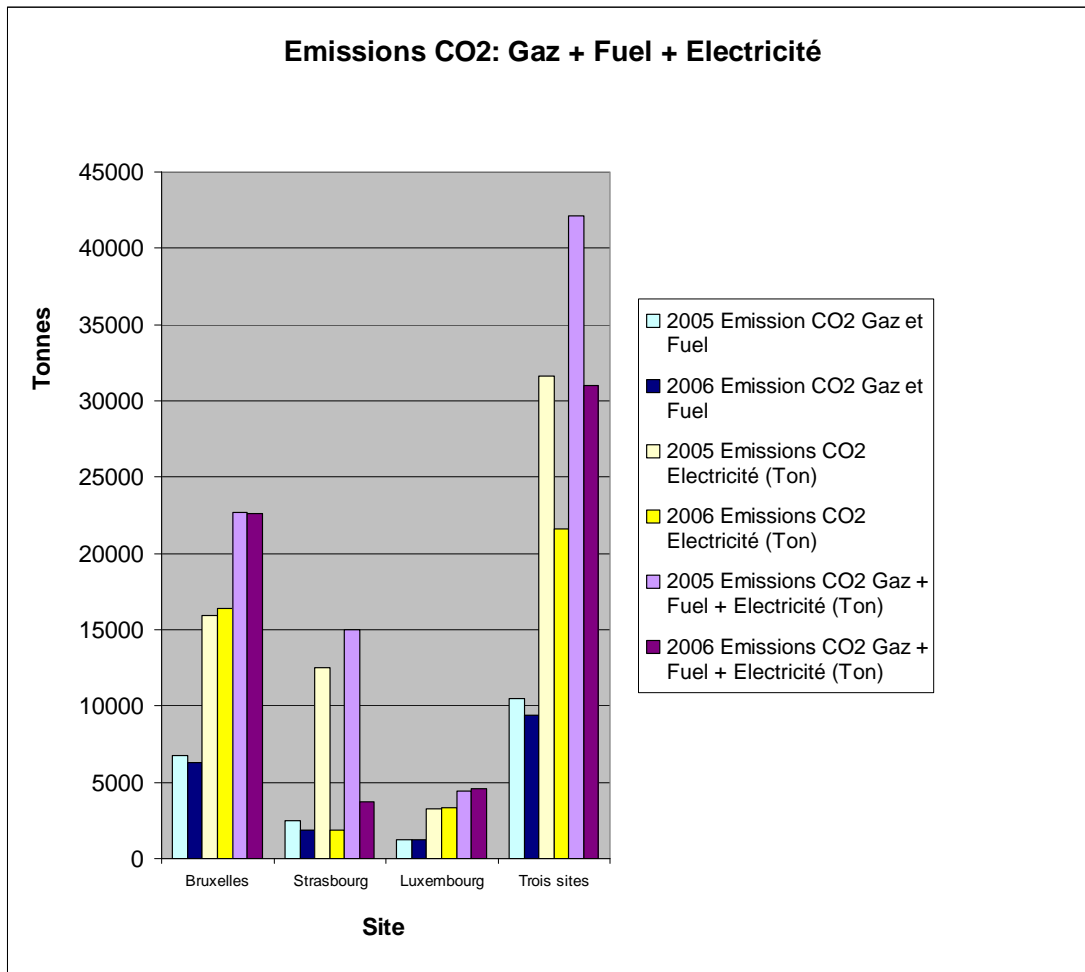
Revalorisation de déchets

Les traitements qui ont été considérés comme revalorisation sont la réutilisation, le recyclage et le compostage.









Valeurs locales de conversion appliquées :

Gaz naturel: 190 g CO₂ / kWh (Source: Commission Européenne)

Fuel: 250 g CO₂ / kWh (Source: Commission Européenne)

Pour Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg-2005:

Electricité: 318 g CO₂ / kWh (Source: Electrabel mix électrique Benelux)

Pour Strasbourg-2006:

Electricité: 49 g CO₂ / kWh (Source: EDF mix électrique France)

7 COMMUNICATION

Le Parlement européen considère que la communication avec l'ensemble des parties intéressées est fondamentale pour mettre en place et faire fonctionner un système de management de l'environnement. C'est la raison pour laquelle l'équipe EMAS déploie de grands efforts de sensibilisation vis-à-vis des députés, du personnel, des sociétés externes et de toute personne présente dans les bâtiments de l'Institution.

1. Manifestations publiques

Des manifestations publiques constituent un excellent moyen pour garder le contact avec les députés et les fonctionnaires et autres agents du Parlement européen. Les contacts directs avec les collègues au sujet des résultats des systèmes de management environnementaux et des propositions qu'ils ont faites, constituent pour l'équipe de coordination EMAS un moyen privilégié pour connaître leurs réactions aux mesures prises dans ce domaine.

Depuis 2006, les Semaines Vertes au PE ont acquis un caractère annuel. En juin 2008, c'est au Parlement qu'il incombe d'organiser la Semaine Verte interinstitutionnelle et

l'équipe de coordination EMAS se chargera aussi de manifestations similaires à Bruxelles et à Strasbourg, e.a.

- Stand d'information EMAS: distribution de documents et information directe concernant le système EMAS; possibilité de s'entretenir avec les membres de l'équipe
- Exposition photos réalisées par le photographe Pierre Douay
- Un représentant du fournisseur d'énergie électrique à Luxembourg expliquera comment réduire la consommation d'électricité
- Des fournisseurs de produits écologiques donneront des informations sur des fournitures de bureau écologiques
- SuperDrecksKëscht: recycling specialist in Luxembourg
- SuperDrecksKëscht: le centre de recyclage à Luxembourg
- La Mobilitéits Zentral expliquera tous les aspects pertinents des transports publics au Grand-duché
- Informations sur des véhicules hybrides
- Promouvoir la collecte, le tri et le recyclage de déchets à Luxembourg et à Strasbourg
- Bicyclettes électriques
- Groupe de travail Green Housekeeping: un groupe de travail interinstitutionnel qui s'occupe de projets environnementaux

En présidant l'ouverture de la Semaine Verte à Luxembourg, le Secrétaire général montrera combien les responsables de l'Institution s'engagent pour la réussite du projet EMAS. Il s'agit là d'un signal fort envers le personnel. Le Président du Parlement annoncera les manifestations prévues dans le cadre de la Semaine Verte lors de l'ouverture de la session plénière.

La politique de communication préverra dans l'avenir aussi plus de manifestations publiques. L'équipe de coordination EMAS se propose de monter régulièrement, et pendant de courtes périodes, des stands d'information dans tous les bâtiments du PE, question de garder le contact avec les collègues et de divulguer le maximum d'informations sur le système EMAS.

2. Le site web de EMAS

L'équipe de coordination EMAS gère le site web et procède régulièrement à des mises à jour pour toutes les questions importantes pour le personnel ainsi que pour les principaux documents EMAS si cela s'avère nécessaire (www.europarl.europa.eu).

Dans l'avenir, des informations concernant EMAS seront divulguées par la voie du site web officiel du PE. C'est dire toute l'importance attachée au projet EMAS dans le cadre d'un des principaux moyens de communication du Parlement européen.

3. Participation directe des collègues par la présentation de propositions

Le site web EMAS constitue aussi une des voies par lesquelles les collègues peuvent soumettre des propositions ou des idées à l'équipe de coordination EMAS. Ces suggestions contribuent grandement à l'amélioration permanente du système de management environnemental et, par conséquent, à un niveau d'engagement plus élevé du personnel.

Le Règlement EMAS stipule explicitement que "le personnel ... est associé au processus d'amélioration continue des résultats obtenus par l'organisation en matière d'environnement.". Voilà pourquoi le site web d'EMAS contient une "boîte à idées" à laquelle toute personne présente dans les bâtiments du PE peut envoyer des suggestions ou commentaires.

Par ailleurs, la messagerie électronique EMAS a été conçue pour permettre des échanges réguliers avec les partenaires intérieurs et extérieurs. L'équipe de coordination invite tout le monde à s'en servir le plus possible: emas@europarl.europa.eu.

Pendant des manifestations publiques telles que les Semaines Vertes, les visiteurs du stand EMAS peuvent consigner leurs suggestions dans un livre et celles-ci seront traitées selon la même annexe à la procédure que les suggestions envoyées par email ou le site web.

Depuis que ces deux moyens de communication ont été mis en place, l'équipe de coordination EMAS a reçu un grand nombre de suggestions au sujet de possibilités pour améliorer la gestion environnementale du Parlement. 134 Suggestions ont été reçues depuis la dernière Revue de direction dont 50 % par e-mail, 46.5% via le site web et 3.5% dans le Livre de suggestions. Pour chaque suggestion un accusé de réception a été envoyé à l'auteur et depuis 2007, l'équipe EMAS tente de transmettre une réponse complète aux questions posées. Plusieurs suggestions ont été reprises dans le Plan d'action et d'autres ont été transmises aux différents groupes de travail. Chaque communication générale donne lieu à des réactions de la part des destinataires.

4. Campagnes par e-mail

L'e-mail a été utilisé pour transmettre des informations importantes telles que la signature de la nouvelle politique environnementale en novembre 2007 et la réception de la certification ISO14001 en décembre 2007. Il est également utilisé pour informer sur des événements de sensibilisation comme la Semaine Verte.

5. Publications

L'équipe EMAS ainsi que d'autres services de l'administration ont publié diverses publications, des affiches, des brochures et des dépliants dans le but de faire connaître EMAS aux députés et aux fonctionnaires mais aussi à toute autre personne se trouvant dans les bâtiments du

Parlement européen. Pendant des événements publics, ces publications sont activement distribuées aux passants en créant ainsi l'opportunité pour des questions et des discussions au sujet d'EMAS et au sujet du contenu des publications (Annexe 3).

6. Formation

La formation n'est pas uniquement une exigence du système de gestion environnementale mais également un moyen de sensibilisation et de communication. Pour cette raison, les nouveaux fonctionnaires participent à une formation obligatoire dans laquelle on parle d'EMAS pendant les premières semaines après leur prise de fonction. Une formation spécifique, d'une durée de deux jours, sera organisée à Luxembourg et à Bruxelles avant la fin de l'année 2008 pour les membres actifs du système de gestion environnementale du Parlement européen.

7. Enquête

Afin de permettre à l'équipe EMAS d'améliorer la stratégie de communication, une enquête a été effectuée dont les résultats doivent permettre de trouver les meilleures façons pour communiquer et de savoir ce que les députés et le personnel attendent en plus de l'équipe EMAS. Les résultats sont en train d'être analysés.

8 CONCLUSION

Lors de la mise en œuvre d'EMAS, le système de management environnemental et d'audit au sein des services du PE, nous avons décidé de mettre l'accent sur les aspects prioritaires et caractéristiques d'un organisme public, situé dans trois pays.

Dans ce contexte, une attention particulière est prêtée à trois domaines, à savoir la Politique environnementale, les aspects environnementaux et la communication.

Tout d'abord, la Politique environnementale a été élaborée de manière à mettre en exergue le caractère universel de notre administration et le caractère moderne lié à la culture de l'évaluation. Ainsi, la Politique environnementale s'articule autour des axes de la transparence, du dialogue et de la rigueur.

Concernant les aspects environnementaux, on se concentre surtout sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, sur de meilleures pratiques dans la gestion des déchets et sur l'introduction de lignes directrices en matière d'environnement dans les procédures relatives aux marchés publics.

Nous voulons assurer une communication et un dialogue transparents avec les parties intéressées tant sur le plan interne qu'externe ; un site intranet et d'autres outils doivent renforcer cette approche.

Pour terminer, nous tenons encore à remercier l'ensemble du personnel du PE pour les efforts consentis lors de notre démarche. Sans eux, nous n'aurions pas abouti aux résultats obtenus.

9 GLOSSAIRE

SME : système de management environnemental

EMAS : Eco-Management and Audit Scheme

PE : Parlement européen

UPBT : Unité pour la Prévention et Bien-être au Travail

10 CONTACT

Les informations spécifiques du système EMAS, peuvent être adressées à l'équipe EMAS à l'adresse suivante :

EMAS Coordination Team / Equipe de Coordination EMAS

Parlement Européen

Unité pour la Prévention et Bien-être au Travail (UPBT)

KAD 03 B 001 et KAD 03 B 009

L-2929 Luxembourg

Tel 00352 4300 22500

Fax 00352 4300 24994

emas@europarl.europa.eu

11 REFERENCES

- Règlement EMAS (CE) n° 761/2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) du Parlement et du Conseil.
- Règlement (CE) 196/2006 de la Commission modifiant l'annexe I du règlement (CE) n°761/2001 afin de tenir compte de la norme européenne EN ISO 14001:2004.

12 DONNEES RELATIVES A LA VERIFICATION

DECLARATION DE VALIDATION

Sur base de l'audit de l'organisation, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, AIB-VINÇOTTE International, en tant que vérificateur environnemental accrédité par BELAC sous le n° BE-V-0016, a conclu :

- que le système de management environnemental (*l'analyse environnementale*) et la procédure d'audit environnemental ainsi que la déclaration environnementale 2007 répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 761/2001 du Parlement Européen et du Conseil du 19 mars 2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).
- que les données et l'information dans cette déclaration environnementale sont fiables et qu'elles couvrent d'une manière efficace toutes les questions environnementales significatives pour cette organisation.

Fait à Bruxelles,

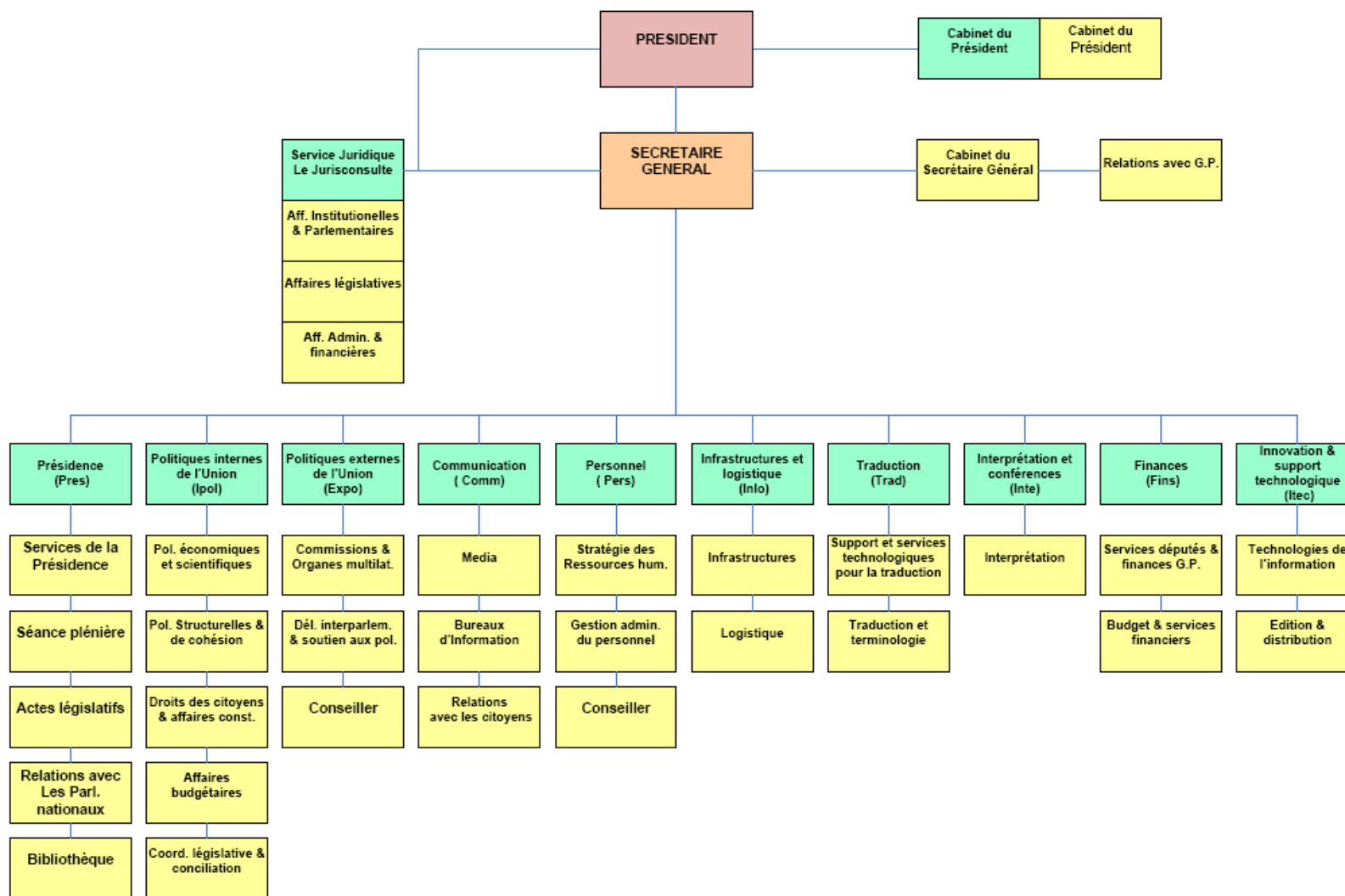
ir. Paul OLIVIER,

Président de la Commission de Certification.

Prochaine déclaration environnementale : 2009

ANNEXES

Annexe 1 : Organisation du Secrétariat général



Annexe 2 : Plan d'action 2007-2009 élaboré suite à l'adoption des objectifs environnementaux par le Bureau du Parlement européen le 26 juin 2007

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
1. Réduction des émissions carbone	Emissions carbone			
	1. Etude évaluant l'empreinte carbone du Parlement européen.	Fin 2008 -	En cours. Appel d'offre lancé, et soumissionnaire sélectionné. Contrat à signer de façon imminente.	Equipe EMAS
	Energie - Bruxelles			
	2. Électricité verte à Bruxelles à partir du 01/01/2008.	2008	Réalisé et clôturée	UGITL
	3. Etude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires à eau chaude ou photovoltaïques.	Fin 2009 -	À réaliser	UGITL
4. Optimisation continue de la conduite des installations existantes afin de réduire les consommations par un système interne de gestion énergie.	n.a.	Réalisé et à poursuivre	UGITL	
5. Remplacer la production frigorifique du bâtiment ASP en étudiant la possibilité de renforcer la récupération d'énergie.	Fin 2009	À réaliser	UGITL	

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	6. Etude sur la mise de pellicules anti - solaires sur le vitrage du dôme du PHS et de la verrière de l'ASP afin de diminuer les consommations électriques pour la climatisation.	Juillet 2009	À réaliser	UGITL
Energie- Luxembourg				
	7. Électricité verte à Luxembourg à partir du 01/01/2008.	2008	Réalisé et clôturée	UGITL
Energie-Strasbourg				
	8. Électricité verte à partir du 01/01/2008.	2008	Réalisé et clôturée	UGITL
	9. Diagnostic de Performance Energétique des Bâtiments (DPE).	Fin 2008	En cours de réalisation	UGITL
	10. Établir un système interne de gestion d'énergie sur le site de Strasbourg.	Fin 2009	À réaliser	UGITL
Energie - 3 sites				
	11. DIT : Efficacité énergétique: introduction des écrans plats.	Fin 2008 -	Action en cours	UGITL
	12. DIT : Permettre d'éteindre automatiquement les PC qui ne sont plus nécessaires le soir (Shut down automatique).	Fin 2008 -	Action en cours (en voie de finalisation)	DIT
	13. DIT : Envoyer un message d'information "éteindre son PC" dès que l'ordinateur est en attente.	Fin 2008 -	Action en cours	DIT

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	<p>14. DIT : Configurer l'option "hibernate" afin de faciliter la sauvegarde du travail.</p> <p>15. Sensibiliser les utilisateurs à éteindre leur PC et les autres appareils y reliés dès qu'on n'utilisera plus le matériel informatique.</p>	<p>Laptop - Mars 2008 -;</p> <p>Desktop - fin 2008 -</p> <p>Jun 2008</p>	<p>Action en cours</p> <p>Réalisé et à poursuivre</p> <p>Action continue</p>	<p>DIT</p> <p>Equipe EMAS</p>
2. Mobilité	<p>1. Conclusion d'un contrat avec la Ville de Luxembourg concernant l'accès gratuit pour le personnel du PE au réseau des bus.</p> <p>2. Avec les organismes compétents, examiner la possibilité et, si possible, négocier une réduction substantielle des frais de transport pour le personnel du PE à Bruxelles</p> <p>3. Faciliter l'accès à l'information sur les transports en commun dans les trois lieux de travail¹.</p> <p>4. Prévoir de nouveaux emplacements réservés aux vélos à l'extérieur du PE à Bruxelles.</p>	<p>Fin 2008</p> <p>Fin 2008</p> <p>Fin 2008</p> <p>Fin 2008</p>	<p>Action réalisée</p> <p>Signature prévue en avril 2008</p> <p>En examen</p> <p>En examen</p> <p>En examen</p>	<p>UPBT</p> <p>UPBT</p> <p>UPBT</p> <p>UPBT</p>

¹ En vue de créer, à moyen et long terme, des points d'information sur la mobilité interne et fournir des informations sur l'intranet.

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	5. Organisation d'une enquête sur la mobilité dans les trois sites.	2009 ²	En examen	UPBT
	6. Organiser une mini-enquête sur Newshound sur les moyens de transport dans la ville de Strasbourg.	2008	En examen	UPBT
	7. Achat de 2 camionnettes électriques.	Fin 2008 ³	En cours. Le 13 mars 2008, l'appel d'offres est déclaré infructueux. Il a été décidé de poursuivre l'acquisition du matériel par une procédure négociée.	UTD
	8. Remplacement de 2 camions par de nouveaux modèles qui répondent à la norme EURO 4 au moins.	Fin 2008	En cours. Les 2 camions sont commandés et leur livraison est prévue pour juin 2008.	UTD
	9. Achat de deux véhicules hybrides pour le parc des voitures de service du PE en guise de projet pilote.	Fin 2008	A mettre en œuvre. Un Plan d'action est en cours d'élaboration.	UTD

² La décision au sujet du questionnaire et du délai de réalisation sera prise en fonction des activités considérées dans le dossier CO₂

³ Les délais pour les actions basées sur les appels d'offres sont indicatifs. En effet, les procédures comportent des interventions de la part de tiers pour lesquelles le Parlement n'est pas directement responsable.

Le budget de ces actions repose sur des estimations car il est tributaire des offres soumises.

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	10. Test d'une semaine d'un véhicule BMW fonctionnant à l'hydrogène.	2008	A mettre en œuvre. BMW n'est pas encore en mesure de mettre un véhicule à hydrogène à notre disposition	UTD
	11. Achat de 5 vélos "femme" pour Luxembourg.	Fin 2007	Réalisé et clôturé. La facture de l'achat date de 5 décembre 2007	UTD
	12. Achat de 2 vélos électriques: un pour Bruxelles et un pour Luxembourg.	Fin 2008	A mettre en œuvre Consultation du marché en cours.	UTD
	13. DIT: Utilisation d'équipements TI et de visioconférence	Fin 2008	Action en cours	DIT
	13a) Préparation d'une campagne de sensibilisation (refonte du site spécialisé, documentation, systèmes de comptage, etc.)	6 mois		(En collaboration avec l'équipe EMAS)
	13b) Lancement et poursuite de la campagne de sensibilisation (affichage, mailing, Newshound, site spécialisé, etc.)	8 mois		
	13c) Mesure des résultats.	4 mois		
	14. Groupe de travail "Mobilité et environnement": préparer un rapport sur les mesures susceptibles de promouvoir à moyen et long terme la mobilité durable des personnes travaillant au PE".	2008	Action en cours	Equipe EMAS

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	15. Promotion de la mobilité à l'intérieur des bâtiments sans utilisation énergétique.	Fin 2008	A réaliser	Equipe EMAS
3. Déchets	<p>1. Groupes de travail "Déchets de bureau" et "Déchets de cuisine": analyser les systèmes de gestion des déchets dans les trois sites et préparer la cartographie détaillée. Proposer et mettre en œuvre des mesures susceptibles d'améliorer la gestion des déchets au PE.</p> <p>2. Établir une cartographie détaillée des déchets et des filières de traitement pour le site de Bruxelles.</p> <p>3. Établir une cartographie détaillée des déchets et des filières de traitement pour le site de Luxembourg.</p> <p>4. Établir une cartographie détaillée des déchets pour le site de Strasbourg</p>	<p>mi-2008</p> <p>Juillet 2008</p> <p>Juillet 2008</p> <p>Fin 2008</p>	<p>En cours de réalisation</p> <p>Réalisée et clôturée</p> <p>Réalisé et clôturée</p> <p>En cours de réalisation</p>	<p>Equipe EMAS</p> <p>UGITL</p> <p>UGITL</p> <p>UGITL</p>

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	5. Communication et coordination entre les différentes entités (Bâtiments, Restauration, Mobilier, etc.) pour une amélioration continue de la gestion des déchets sur le site de Strasbourg.	NA	Réalisée et à poursuivre	UGITL
4. Eau	<p>1. Identification des grands utilisateurs et des consommateurs principaux d'eau, et quantification des sources concrètes</p> <p>2. Campagne de sensibilisation des utilisateurs face à des problèmes de fuites d'eau, et cela par voie d'affichage d'instructions claires et précises dans les installations sanitaires</p> <p>3. Apposer dans les installations sanitaires, de petites affiches indiquant le numéro du service compétent en cas de fuite d'eau.</p> <p>4. Apposer dans les installations sanitaires, de petites affiches indiquant le numéro du service compétent en cas de fuite d'eau.</p> <p>5. Identification des grands utilisateurs et des consommateurs principaux d'eau, et quantification des sources concrètes</p> <p>6. Mise en place d'une structure de dialogue afin de mieux gérer l'économie d'eau.</p> <p>7. Analyse et optimisation de la gestion et de la consommation d'eau.</p>	<p>Juillet 2009</p> <p>Fin 2008</p> <p>Juillet 2008</p> <p>Fin 2008</p> <p>Juillet 2009</p> <p>Fin 2009</p> <p>Fin 2012</p>	<p>À réaliser</p> <p>En cours de réalisation</p> <p>En cours de réalisation</p> <p>En cours de réalisation</p> <p>A réaliser</p> <p>A réaliser</p> <p>A réaliser</p>	<p>UGITL</p> <p>UGITL</p> <p>UGITL</p> <p>UGITL</p> <p>UGITL</p> <p>UGITL</p> <p>UGITL</p>
5. Papier	1. Vérifier le surplus d'impression.	31/12/2007	Réalisée et à poursuivre	UIM

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	<p>2. Affiner les tirages.</p> <p>3. Promouvoir les fonctionnalités des imprimantes permettant les économies de papier (par ex: recto verso, double A4).</p>	<p>31/12/2007</p> <p>Courant 2008</p>	<p>Réalisée et à poursuivre</p> <p>Réalisé et à poursuivre, action continue</p>	<p>UIM</p> <p>Equipe EMAS</p>
<p>6. Marchés publics</p>	<p>1. Groupe de travail "Marchés publics et l'environnement": préparer un rapport "Comment introduire les critères environnementaux dans les marchés publics".</p> <p>2. Incorporer une clause environnementale dans le modèle de contrat</p> <p>3. Accorder une importance particulière aux aspects écologiques dans l'appel d'offres pour le papier.</p> <p>4. Introduction dans les appels d'offres pour fournitures de bureau et consommables informatiques des clauses concernant l'enlèvement et le recyclage des emballages.</p>	<p>Courant 2008</p> <p>Fin 2007 - Réalisé</p> <p>Courant 2008</p> <p>Courant 2008</p>	<p>En cours de réalisation</p> <p>Réalisé et clôturé</p> <p>Depuis le 15 novembre 2007, 6 nouveaux modèles de contrat type de fournitures, services et travaux contiennent dans leurs conditions générales une clause environnementale type non modifiable répondant aux exigences du Plan d'action EMAS.</p> <p>Réalisé et clôturé</p> <p>Les aspects écologiques figurent dans les critères de sélection de l'appel d'offre PE/2007/03/UPGF/2</p> <p>Réalisé et clôturé</p> <p>Aspects écologiques sont inclus dans l'appel d'offre PE/2007/03/UPGF/2</p>	<p>Groupe de Travail EMAS sur Marchés publics et l'environnement</p> <p>UFC</p> <p>UPGF</p> <p>UPGF</p>

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	<p>5. Coopération interinstitutionnelle au niveau de l'application des critères environnementaux aux marchés publics.</p> <p>6. Remplacer les sachets en plastique à la centrale d'achats KAD par des sachets 100% végétaux</p> <p>6a) Finaliser le modèle de sac avec phase test (résistance)</p> <p>6b) Commander et introduire les sacs</p> <p>7. Limiter les pertes au niveau des eaux minérales ainsi que le volume des déchets, liés au service dans les salles de conférence à Bruxelles:</p> <p>7a) Rechercher de nouvelles eaux minérales</p> <p>7b) Supprimer les bouteilles de 50 cl et les remplacer par des bouteilles de 33 cl</p> <p>8. Acheter des produits d'entretien et de lessives écologiques pour la restauration (dans la limite des possibilités techniques et d'hygiène alimentaire)</p> <p>8a) Recherche de produits de lessives "écologiques"</p> <p>8b) Phase test et mesurages (efficacité)</p> <p>8c) Achat et introduction</p>	<p>Courant 2008</p> <p>2 mois</p> <p>1 mois</p> <p>5 mois</p> <p>1 mois</p> <p>2 mois</p> <p>6 mois</p> <p>2 mois</p>	<p>Réalisé et à poursuivre</p> <p>Action continue</p> <p>Réalisé et clôturé</p> <p>Depuis le 1er janvier 2008, les sachets plastique de la Centrale d'achats ont été remplacés par des sachets "biobag" compostables.</p> <p>Réalisé et clôturé</p> <p>Depuis le 1er janvier 2008 le prestataire à Bruxelles met des bouteilles d'eau d'une contenance de 33 cl à disposition dans les salles de réunion en remplaçant des bouteilles de 50 cl.</p> <p>Sera réalisé en février 2008</p> <p>En accord avec la démarche EMAS et suite aux différentes réunions et analyses de résultats de lavage, avec des produits disposant d'un label environnemental, la gamme verte que nous avons défini, à savoir ; la gamme ECOLAB GREEN PRO sur Bruxelles et Luxembourg et la gamme JOHNSON DIVERSEY sur Strasbourg sera mise en place</p>	<p>Groupe GIME</p> <p>URCA</p> <p>URCA</p> <p>URCA</p>

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
7. Aspects réglementaires	1.- Création du Groupe de Travail EMAS Documentation Network (EDN) pour assurer la conformité réglementaire.	Février 2008 -	A réaliser	Equipe EMAS
	2.- Création d'un système de veille réglementaire automatisé.	Déc. 2007	Réalisé et clôturé	Equipe EMAS
8. Formation et sensibilisation continue	1. Organiser un cours interne sur les bonnes pratiques environnementales.	Juin 2008	A mettre en oeuvre	UFP
	2. Compléter le cours "Organiser une réunion" en y incorporant des informations sur les aspects environnementaux.	Fin 2007	Réalisé et clôturé Depuis la fin de l'année dernière les aspects environnementaux sont abordés dans le cadre des comités consultatifs du PE	UFP
	3. Ajouter une annexe à tous les appels d'offres de l'Unité Formation Professionnelle contenant les principes du management environnemental au PE à respecter par les sous-traitants.	Fin 2007	Réalisé et clôturé L'Unité Formation Professionnelle ajoute systématiquement une clause environnementale aux appels d'offres, chaque fois qu'il y a un rapport direct avec leur objet	UFP
	4. Organiser une formation pour les membres actifs du SME.	Fin 2007	A mettre en œuvre Société externe sélectionnée pour réaliser travaux.	UFP
	5. Prévoir que les formateurs permanents font partie du groupe d'auditeurs internes.	Continu	Réalisé et à poursuivre Traité de manière continue, en fonction besoins	UFP

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	6. Organiser un cours permanent pour les auditeurs internes.	Continu	Réalisé et à poursuivre Traité de manière continue, en fonction besoins	UFP
	7. Préparer une présentation "EMAS au sein du PE" (durée 1-2 heures) pour les réunions internes d'unités et services intéressés (invitation des présentateurs par les organisateurs de la réunion).	Fin 2008	A mettre en œuvre	UFP + Equipe EMAS
	8. Ajouter une brochure EMAS, un guide de bonnes pratiques et une carte postale au dossier d'information destiné aux nouveaux arrivés.	2008	En cours	Equipe EMAS
	9. Préparer et tenir à jour un document explicatif court à l'usage des formateurs du cours COMPASS lors de la projection des diapositives "EMAS in the EP".	Fin 2007	Action en cours, diapositives préparées et en attente d'être ajoutées à la présentation COMPASS	EMAS
	10. Créer un groupe d'auditeurs internes des Institutions et/ou agences européennes participant au 'Groupe de Coordination Management Environnemental' (GIME).	2008	Action en cours, à traiter dans la réunion du GIME du 27 mai 2008	EMAS
	11. Actions de communication et sensibilisation, y compris l'organisation de l'évènement "Semaine verte 2008" dans les trois sites du PE.	Juin 2008	En cours. Les événements sont en train d'être préparés. Les stands sont déjà arrivés.	Equipe EMAS
	12. Envoi régulier de messages électroniques informant le personnel du stade d'évolution d'EMAS au PE, des progrès réalisés dans ce cadre-ci, ainsi que des événements revêtant un intérêt particulier dans le domaine en question.	Oct. 2008	Réalisé et à poursuivre Action continue.	Equipe EMAS

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	<p>13. Campagne de promotion incitant à l'utilisation des imprimantes en réseau.</p> <p>14. Formation en matière de substances et déchets dangereux pour le personnel concerné</p> <p>15. Formation en matière de gestion énergétique des bâtiments pour le personnel de maintenance</p>	<p>Jun 2008</p> <p>Avril 2008</p> <p>Avril 2008</p>	<p>À mettre en oeuvre.</p> <p>En cours de réalisation (note envoyé à Mme. Charriot pour chercher des moyens d'organiser cette formation)</p> <p>En cours de réalisation (note envoyé à Mme. Charriot pour chercher des moyens d'organiser cette formation)</p>	<p>Equipe EMAS</p> <p>Equipe EMAS</p> <p>Equipe EMAS</p>
<p>9: Extension du nouveau bâtiment KAD au Luxembourg</p>	<p>1. Sélectionner par appel d'offres un bureau d'étude et un organisme certificateur capable de réaliser une vérification des performances environnementales du projet ainsi que de réaliser la certification BREEAM du nouveau bâtiment KAD.</p> <p>2. Pré-évaluation du projet du nouveau bâtiment KAD par assesseur BREEAM</p> <p>3. Certification du projet du nouveau bâtiment KAD par assesseur BREEAM</p>	<p>Fin 2007 -</p> <p>Fin 2008 -</p> <p>Fin 2009 -</p>	<p>Réalisé et clôturé . Finalisée dans les délais prévus. Contrat signé avec la société Progéna en date du 07/11/2007 à l'issue de la procédure d'appel d'offres requis.</p> <p>En cours . Les premières réunions à ce sujet avec le certificateur sont planifiées</p> <p>À réaliser. La certification du projet prévue pour fin 2009 sera engagée dès que l'action 2 sera finalisée.</p>	<p>UGITL</p> <p>UGITL</p> <p>UGITL</p>

Fiche Objectif	Actions Planifiés	Délai initial	Statut - Progrès	Pilote
	4. Etude d'Avant Projet Sommaire pour intégration des techniques de <ul style="list-style-type: none"> - géothermie - biocarburants - panneaux photovoltaïques - panneaux solaires à eau chaude - pile à combustible - free cooling - cogénération dans le nouveau bâtiment KAD.	Fin 2008 -	En cours de réalisation Les études d'avant-projet sommaire ont été lancées sur base du courrier de M. Stratigakis à M. Otto en date du 26/02/2008	UGITL

UGITL : Unité 'Gestion immobilière trois lieux'

UPBT : Unité 'Prévention et bien-être au travail'

UTD : Unité 'Transport-Déménageurs'

UIM : Unité 'Imprimerie'

DIT : Direction Informatique

UFP : Unité 'Formation professionnelle'

UPGF : Unité 'Planification et gestion financière'

URCA : Unité 'Restauration et centrales d'achats'

UFC : Unité 'Financier centrale'

Annexe 3 : Publications



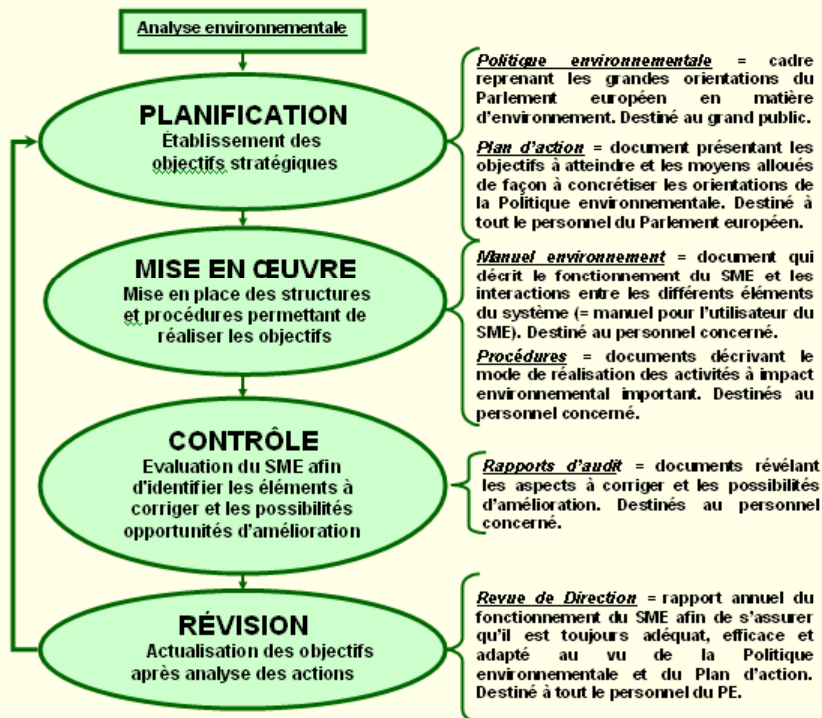
La documentation EMAS en deux mots



Qu'est-ce qu'EMAS et comment fonctionne-t-il?

Le Parlement européen applique EMAS (Eco-Management and Audit Scheme), c'est-à-dire un système de management environnemental (SME), un outil pour aider les organisations à réduire leur impact sur l'environnement. L'EMAS vise la diminution constante des impacts sur l'environnement et est basé sur le cycle suivant: planification, mise en œuvre, contrôle et révision. Une fois le cycle terminé, on recommence selon le principe de l'amélioration continue!

L'EMAS débute par une analyse environnementale, qui sert à déterminer les impacts environnementaux occasionnés par les activités du Parlement européen. L'analyse environnementale constitue la source de tous les documents du SME.



Le Parlement européen doit publier chaque année une **Déclaration environnementale**, document qui présente ses activités dans ce domaine, les impacts sur l'environnement, les engagements pour améliorer ses performances environnementales, ainsi que les efforts réalisés.

http://www.europarl.europa.eu/inside/mandates/EMAS/home_en.htm

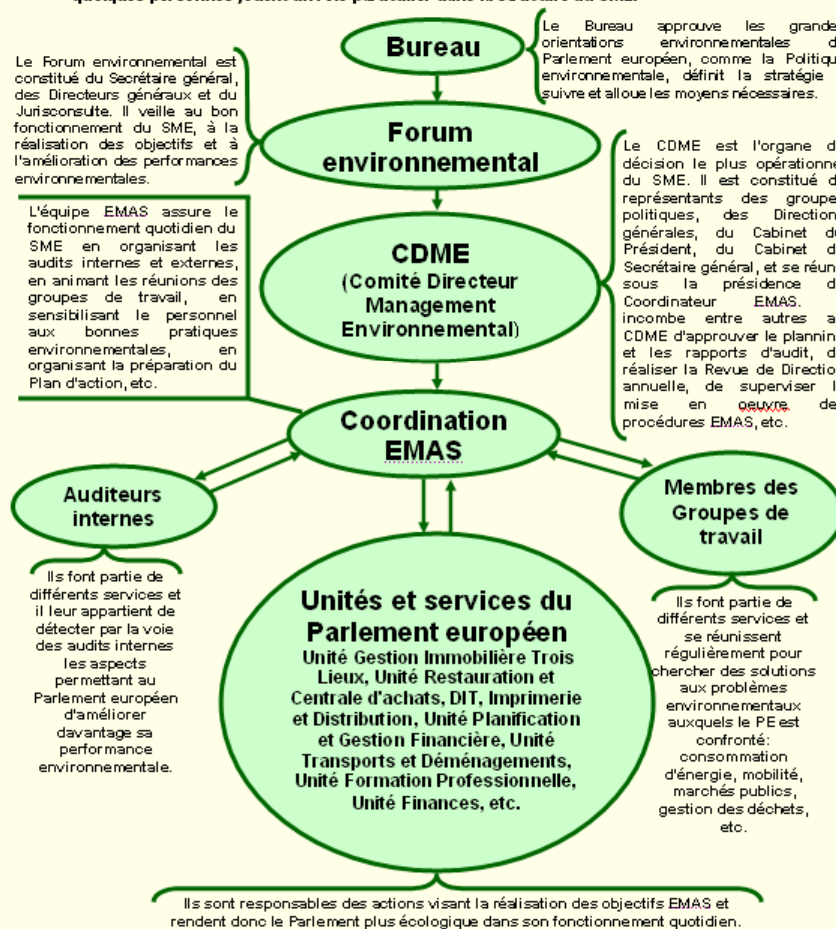


Les acteurs EMAS en deux mots



Quels sont les principaux acteurs du système de management environnemental (SME) au Parlement européen?

Le système de management environnemental susmentionné concerne toutes les personnes présentes dans les trois lieux de travail du PE, à savoir les membres et leurs assistants, les fonctionnaires et les autres agents, les stagiaires, les travailleurs externes, etc. En effet, tout un chacun peut et doit contribuer à diminuer notre impact sur l'environnement. Héanmoins, quelques personnes jouent un rôle particulier dans la structure du SME.



(+352) 4300-22500 emas@europarl.europa.eu

Imprimé sur papier 100% recyclé



Guide des ECO₂-Pratiques

Comment contribuer à réduire les gaz à effet de serre au Parlement européen



Prenez les transports en commun!



☑ **Pour aller en mission:** En choisissant le train au lieu de la voiture ou l'avion, vous pouvez épargner à l'atmosphère 50 kg CO₂ (équivalant à la quantité absorbée par 5 arbres dans une année) pour chaque mission Bruxelles-Luxembourg ou Luxembourg-Strasbourg, et 100 kg CO₂ (équivalant à la quantité absorbée par 10 arbres dans une année) pour chaque mission Bruxelles-Strasbourg.



☑ **Pour vos déplacements quotidiens:** vous perdez beaucoup de temps dans les bouchons, alors qu'un autobus équivaut à 40 voitures en trafic et en espace gagné et produit beaucoup moins de gaz à effet de serre. Avec 4% de trafic en moins, la circulation redevient fluide.

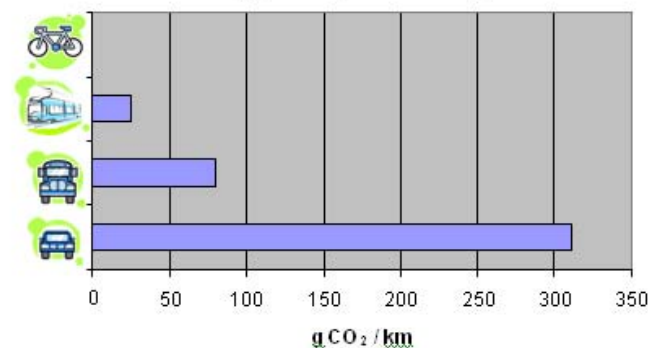


☑ **Luttez contre la pollution!** Pensez à la possibilité de prendre le vélo, le bus ou de marcher en plein air! La voiture en ville émet 300 g CO₂/km, 12 fois plus que le train ou le métro! La voiture est plus chère que les transports en commun et c'est aussi une source de stress. Le stress serait à l'origine de plus de 50% de l'ensemble des journées de travail perdues.



☑ **Pensez à votre sécurité!** 57% des accidents mortels liés aux activités professionnelles sont dus à la circulation (y compris les trajets maison-travail). Dans les transports en commun, il y a 70 fois moins d'accidents qu'en voiture.

Emissions CO₂ per moyen de transport en ville



Réduisez-réutilisez-recyclez!



☑ **Réduisez votre consommation de papier!** La fabrication de chaque ramette de 500 feuilles entraîne la production de 5 kg CO₂. Si chacun de nous réduisait sa consommation de papier d'une feuille par jour (en imprimant recto-verso, 2 pages par face ou en réutilisant les brouillons), on épargnerait 15 tonnes CO₂ chaque année à l'atmosphère (équivalant à la quantité absorbée par 1500 arbres)!



☑ **Réduisez la température de votre bureau ou de votre maison en hiver!** Eteignez le chauffage pendant la nuit et quand vous quittez le bureau ou votre maison. Réglez le thermostat à 20 °C. Chaque degré de moins réduit la consommation et les émissions CO₂ de 7%.



☑ **Réduisez votre consommation d'eau!** Presque 500 kg CO₂ par jour sont émis à l'atmosphère pour traiter l'eau consommée au Parlement européen (équivalant à la quantité absorbée par 18 000 arbres). Veillez à bien refermer le robinet afin d'éviter tout gaspillage d'eau!



☑ **Triez vos déchets!** Chaque kg de déchets non recyclés produit en moyenne 0,5 kg de CO₂. En recyclant vos déchets, vous contribuez à la lutte contre le réchauffement de la planète!



☑ **Épargnez l'énergie!** En moyenne, chaque kWh émet environ 300 kg CO₂ lors de sa production (équivalant à la quantité absorbée par 30 arbres dans une année). Ainsi, une utilisation rationnelle de l'électricité et de l'éclairage peut réduire en grande partie les émissions!

Qu'est-ce EMAS?

EMAS est le système de management environnemental appliqué au Parlement européen suivant les normes ISO 14001:2004 et le Règlement EMAS (CE) 761/2001.

Evolution de la démarche EMAS au PE

C'est par sa décision du 19 avril 2004 que le Bureau a lancé l'opération EMAS au PE. Le Président et le Secrétaire général ont signé la Politique environnementale du PE qui comprend les grandes orientations dans le secteur en question.



Signature de la nouvelle Politique EMAS le 27 novembre 2007

La première action a consisté à réaliser une analyse environnementale pour identifier les impacts du PE sur l'environnement dans les domaines suivants:

- la consommation d'énergie
- la consommation d'eau
- la consommation de papier et d'autres biens (informatique et bureautique, entretien, nourriture, etc.).
- la production de déchets de bureau et de cuisine.
- la mobilité

Ensuite, on a établi un Plan d'action avec des objectifs pour minimiser ces impacts.

Pour la mise en place du SME en 2005 et 2006, il a fallu élaborer des procédures et mener toute une série d'actions pour atteindre les objectifs.

Le SME est évalué périodiquement par des audits internes qui permettent d'identifier les possibilités d'amélioration. En plus, le SME passe une Revue de Direction une fois par an, pour évaluer la démarche et proposer de nouveaux objectifs.

Ensuite, tout le cycle est repris à zéro afin de pouvoir continuer à améliorer les performances environnementales.

Saviez-vous que..?

En 2007, le premier audit externe au PE s'est passé sans problème et le Parlement a obtenu la certification ISO 14001:2004 et EMAS en France.



Structure décisionnelle du SME:

- le Coordinateur EMAS et son équipe: sont chargés de la mise en œuvre du SME.

- le Comité directeur management environnemental (CDME): composé du cabinet du Président et du Secrétaire général du PE, des groupes politiques et des directions générales, prend les décisions à niveau opérationnel.

- le Forum environnemental composé du Secrétaire général, du Jurisconsulte et des directeurs généraux, se prononce sur les décisions du CDME;

- le Bureau du PE se prononce sur les grandes orientations proposées et donne ainsi le feu vert final.

Principales réalisations:

- électricité provenant à 100% de sources renouvelables, et cela dans les trois lieux de travail
- intégration de clauses environnementales dans les marchés publics
- diminution de 9% de notre consommation totale d'énergie depuis 2005
- Plus de 50% de nos déchets revalorisés
- sachets 100% biodégradables à la Centrale d'achats à LUX
- vélos pour le personnel dans les trois lieux de travail
- intégration dans notre parc automobile de véhicules moins polluants (véhicules hybrides, électriques, etc.)
- conception hyper écologique du nouveau bâtiment KAD



Et dans le cadre de la lutte contre le réchauffement de la planète, le Parlement s'est engagé à réduire ses émissions CO₂ de 30% pour 2020.



Un grand défi pour nous tous, et une opportunité pour donner l'exemple au niveau mondial...

...avec votre collaboration, le Parlement continuera à améliorer ses performances environnementales!!

Comment pourrais-je contribuer?

- Économisez l'eau
- Économisez l'énergie
- Économisez le papier
- Recyclez vos déchets
- Utilisez le transport public
- Utilisez les escaliers

Avez-vous des suggestions? N'hésitez pas à nous contacter!

emas@europarl.europa.eu (+352.4300) 22500

Voulez-vous en savoir plus? Visitez notre site et utilisez notre boîte à idées: http://www.europarl.ep.ec/inside/mandates/EMAS/home_fr.htm



Management environnementale au Parlement européen

